

Rapport de la commission des finances au Conseil communal  
sur le préavis No 22/2018  
Comptes de l'exercice 2017

---

Présidence : Jean-Paul Bruand

Membres : Jean-Dominique Decotignie, Thierry Auberson, Evi Kassimidis,  
Liliane Annen, rapportrice

---

## Préambule

La Municipalité propose, par l'adoption de son préavis 22/2018, d'adopter les comptes 2017 qui se soldent par un excédent de revenus de 171'387.01 frs.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes 2017, adoptés par la Municipalité dans sa séance du 03 avril 2018, ont été transmis à la commission le 19 avril 2018.

La commission s'est réunie le 7 mai 2018 à 20.30 heures à la salle des commissions au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment communal pour l'examen détaillé des comptes et la préparation des questions à la Municipalité, le 15 mai 2018 en présence de Monsieur Louis Savary, syndic. Il est à noter que Monsieur Christian Franco, boursier, était absent.

Monsieur Louis Savary, syndic, a apporté par écrit et par oral les réponses aux questions soumises par la commission et nous le remercions pour la qualité de ses informations.

La commission s'est également réunie le 22 mai 2018 pour la préparation du rapport. Le rapport final a été approuvé par échanges de courriels.

La commission n'a pas jugé nécessaire de rencontrer les responsables de Moore Stephens Refidar SA, l'organe de révision de notre commune. Elle a par contre pris connaissance de son rapport qui confirme que les comptes annuels 2017 sont conformes à la loi sur les communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Elle a examiné en particulier si les prévisions budgétaires avaient été respectées (art. 80 du règlement du conseil communal).

En date du 9 mai 2018, la Municipalité a avisé la commission du dépassement au budget 2017 d'un montant de 25'896.75 frs concernant le compte 431.3155 entretien véhicules. La commission prend acte de ce dépassement, mais, au vu du montant de la réparation, se pose toutefois la question de savoir s'il n'aurait pas été plus utile de remplacer ce véhicule.

## **Remarques**

- 151.3652 : la diminution de la subvention aux écoles de musique est due au fait que ces dernières ne paient plus de loyer pour des locaux particuliers, mais utilisent désormais des salles de classes. Les charges des écoles de musique ayant diminués, la subvention a été réduite.
- 171.3653 : en ce qui concerne les sociétés sportives, le budget avait été surévalué.
- 512/522.4522 : la nouvelle répartition « primaire/secondaire » inverse le budget par rapport aux charges : l'équivalence est toutefois retrouvée au total : charges 816'000 CHF, budget 775'000 CHF.
- La totalité des investissements 2017 dont le montant s'élève à 803'707 CHF ont pu être payés sans faire appel à des emprunts supplémentaires.
- Pour terminer, la différence entre les remboursements du canton et des communes (45) et la contribution de notre commune aux collectivités publiques (35) s'est réduite par rapport à 2016. Ainsi, la commune de Cheseaux contribue moins à la péréquation financière pour cet exercice

## **Commentaires**

- L'écart des charges 2017 par rapport au budget 2017 s'élève à +1'672'496 CHF, toutefois l'écart des revenus s'élève aussi à + 1'839'883 CHF. Ainsi, le résultat des comptes 2017 par rapport au budget 2017 reste positif de 167'387 CHF. Le budget a donc été correctement évalué dans son ensemble.
- La marge d'autofinancement, s'élevant à 4'257'903 CHF soit 19,49%, légèrement en baisse par rapport à 2016, peut être qualifiée de bonne.
- La dette brute, amortie de 250'000 CHF en 2017, se solde à 11'500'000 CHF au 31 décembre 2017.
- La dette brute par habitant, légèrement en baisse par rapport à 2016, se solde par un montant de 2'639 CHF au 31 décembre 2017.
- La dette nette, quant à elle, influencée par la diminution des capitaux à disposition, passe de 737.00 frs en 2016 à 810.00 frs au 31 décembre 2017.
- L'augmentation sensible de la dette nette à 3'528'607 CHF au 31 décembre 2017, est essentiellement due à la modification des bases de calcul par rapport aux années précédentes.

## **Constat général**

La CoFin constate que le bon résultat opérationnel de 2'671'387 CHF a permis une attribution au fond de réserve de 2'500'000 CHF tout en laissant un bénéfice net de 171'387 CHF.

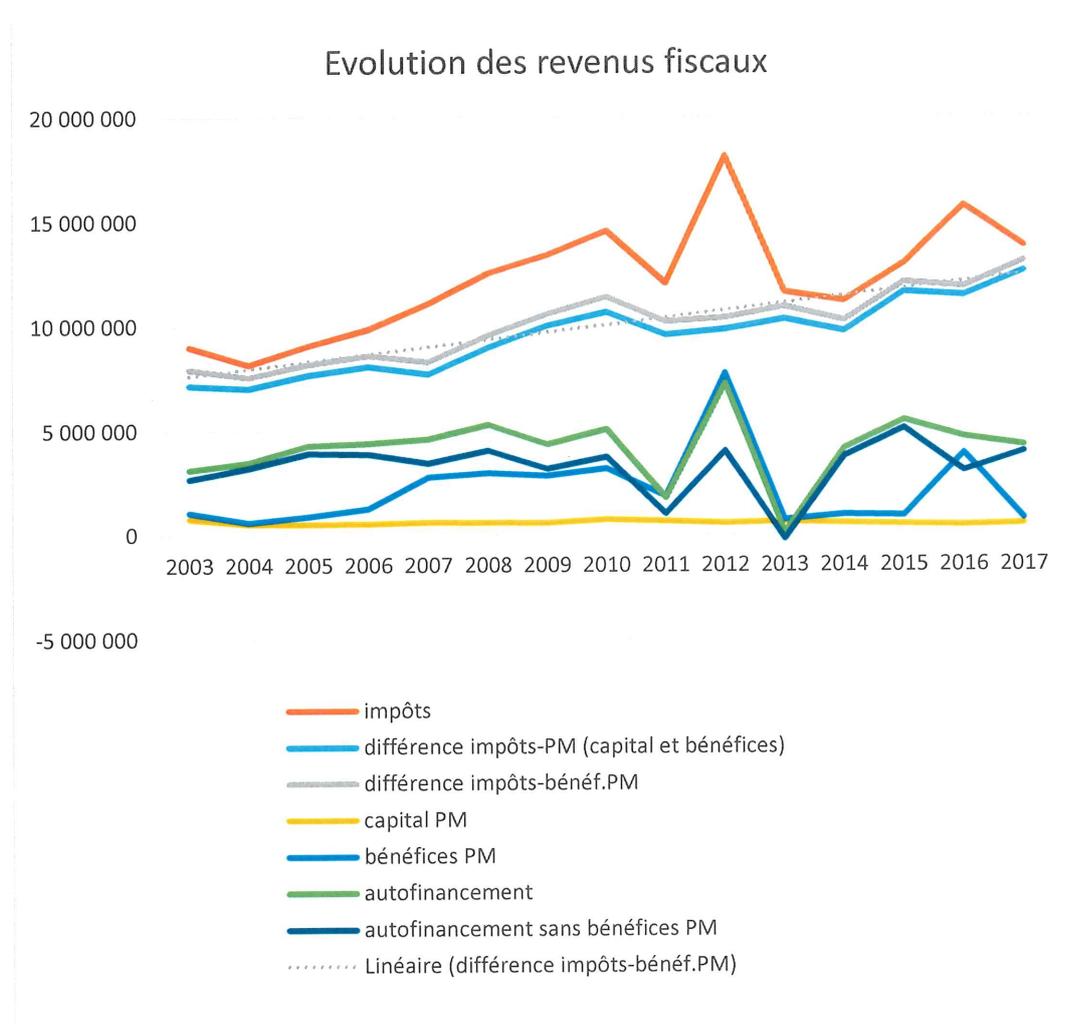
La CoFin est heureuse de constater que la situation financière de notre commune reste saine et que les dépenses sont bien maîtrisées.

Malgré les bons résultats 2017, la CoFin reste prudente pour l'avenir, notamment en ce qui concerne la RIE III dont les effets se rapprochent, puisqu'il y aura lieu d'en tenir compte dans le budget 2019. Si l'on en croit la FAO du 18 mai 2018, le Conseil d'Etat confirme son évaluation à

130 millions de réduction de recettes fiscales des PM. Les communes devront prendre à leur charge une part de 82,5 millions de cette baisse. Il faut préciser que seul l'impôt sur le bénéfice des PM sera affecté par la RIE III, l'impôt sur le capital n'étant pas touché. Cette part des rentrées fiscales reste donc aléatoire, dépendant aussi de la bonne santé des entreprises.

La CoFin a cherché à estimer l'impact de la RIEIII sur notre village. Pour cela, nous sommes partis des comptes des dernières années et nous avons simulé les effets que la réforme aurait eu sur ces chiffres. Restons prudents, ceci n'est qu'une simulation approximative qui tient compte grossièrement des effets de la péréquation. Il faut y voir une tendance et un élément d'information plus qu'une vérité.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des recettes fiscales (Nature 40) sur les 15 dernières années (courbe du haut). Si l'on corrige cette courbe des rentrées dues aux personnes morales, les variations brusques disparaissent. On voit clairement que cet impôt est la source principale des fluctuations des rentrées. Après cette soustraction, on constate une progression certaine des revenus (courbe grise) dont la pente est supérieure à l'augmentation de la population de notre village (environ 3300 habitants en 2006 et 4300 en 2017). La courbe verte montre la marge d'autofinancement durant la même période (donc notre capacité d'investir). En soustrayant les 2/3 de la perte fiscale estimée suite à RIE III, on obtient la courbe noire qui est largement positive (le trou de 2013 est un effet retard de la péréquation). Sur la même période, si la RIEIII avait été en vigueur, la perte pour Cheseaux peut être estimée à 12 millions de francs sur des rentrées de 180 millions soit 6.6% ce qui, sans être dramatique, représente une perte importante difficile à combler.



## Conclusions

Sur la base des considérations énumérées ci-dessus, la commission des finances, unanime, vous recommande,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'adopter les comptes 2017 tels que présentés
- de donner décharge à la Commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 4 juin 2018

Commission des finances  
du conseil communal de Cheseaux :

Jean-Paul Bruand, président



Thierry Auberson



Liliane Annen, rapportrice



Evi Kassimidis



Jean-Dominique Decotignie

